

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTEX**

Délibération n° DE_2025_026 du samedi 17 mai 2025

Nombre de conseillers en exercice : 5	
Présents : 4	Absents : 1
Représentés : 0	Votants : 4
POUR : 4	CONTRE : 0
Abstention : 0	

Le dix-sept mai deux mille vingt-cinq à 10 heures 00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame La Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de COURTIAL Anne.

Présents : COURTIAL Anne, COT Mélanie, SELETTI Marie Dominique, BROS FACER Virginie

Absent : GABRIEL Didier

Procuration :

Secrétaire de séance : COT Mélanie

Date de convocation : 13/05/2025

Date d'affichage : 13/05/2025

**Augmentation du temps de travail de l'adjoint des services
techniques**

Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison d'une augmentation des besoins du service technique communal (bâtiments communaux, espaces verts, etc.), il est apparu nécessaire d'augmenter le temps de travail de Monsieur ROIG Vincent, agent technique actuellement employé à temps non complet à hauteur de 4 heures hebdomadaires.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les nécessités croissantes du service technique communal, notamment l'entretien des bâtiments communaux vieillissant ainsi que les espaces verts à aménager,

Considérant que l'organisation actuelle du service ne permet plus de répondre efficacement à la charge de travail,

Considérant la volonté de la commune de répondre aux attentes des administrés dans les meilleures conditions possibles,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Considérant que l'agent ROIG Vincent exerce ses fonctions avec sérieux et efficacité, et qu'il est disposé à accepter une augmentation de son temps de travail, Madame la Maire propose, afin d'assurer un meilleur fonctionnement du service et de répondre aux besoins de la commune, de porter son temps de travail de 4 heures à 8 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} juin 2025 selon les horaires dont trente minutes de pause légale sur le temps

Date de transmission de l'acte: 22/05/2025

Date de réception de l'AR: 22/05/2025

009-21090841-DE_2025_026-DE

A G E D I

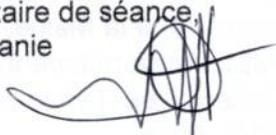
méridien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver l'augmentation du temps de travail de l'agent technique, Monsieur ROIG Vincent de 4 heures à 8 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} juin 2025 ;
- de charger Madame la Maire de procéder à la modification du contrat de travail de l'agent concerné en ce sens ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré à Castex, le 17/05/2025

La secrétaire de séance
COT Mélanie



Madame La Maire
Anne COURTIAL



Le Maire certifie sous sa responsabilité Le caractère exécutoire de cet acte le <u>22 MAI 2025</u> Après dépôt en sous-préfecture le <u>22 MAI 2025</u> Après publication ou notification le <u>22 MAI 2025</u>
--

Date de transmission de l'acte: 22/05/2025

Date de réception de l'AR: 22/05/2025

009-210900841-DE_2025_026-DE

A G E D I